

12 OCT 2020

COMPTE-RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 24 septembre 2020

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes Max FAVALELLI (afin de respecter les règles sanitaires et la distanciation physique), JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 20 H 30 sous la présidence de Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de : M. PETIT (pouvoir à M. MONIER), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme PERICHON), Mme AZEVEDO (pouvoir à M. LITAUDON) et M. CARBON (pouvoir à M. ATHAYNE).

Ont également pris part à la séance, Madame GOUBY Valérie, Directrice Générale des Services et Madame BENCHIHA Lucette, assistante de direction.

1 - Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

Monsieur le Maire désigne Monsieur MALLET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance qui sera assisté de Madame GOUBY, Directrice Générale des Services.

2 - Compte-rendu de la précédente séance

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020, adressé préalablement à l'assemblée, est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion.

3 - Compte-rendu des décisions prises par délégation

Finances : requête d'un agent contre la Commune devant le Tribunal administratif : acceptation de l'indemnisation par l'assurance SMACL des frais d'avocats.

Finances : location d'un véhicule avec chauffeur assurant le transport des enfants de la maternelle des 4 Vents au restaurant municipal : contrat avec la Société PRET A PARTIR STIA (AVERMES) pour un montant HT par jour de 70,38 €.

4 - Ordre du jour complémentaire

Quatre dossiers ont été instruits depuis l'envoi de la convocation et nécessitent d'être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre séance plénière.

Il s'agit de :

Administration générale : Droit Individuel à la Formation des élus

Environnement : Demande de classement de la Commune parmi les communes sinistrées au titre de la sécheresse 2020 (calamité sécheresse pour les agriculteurs)

Travaux : Marché de remise aux normes des branchements d'assainissement en domaine privé, Lot N°2 : Avenant N°1

Travaux : Fouilles archéologiques préventives, marché avec la Société EVÉHA : Avenant N°1

5 - Personnel ; Tableau des effectifs : Modification N°2

Sur proposition de Monsieur MONIER, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte les ajustements suivants :

Service enfance : évolution au 1^{er} octobre 2020 d'1 poste au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}) vers un poste à temps complet compte tenu des besoins du service et au regard de l'organisation mise en place.

Services scolaire, administratif : dans le cadre de l'opération de reclassement d'un agent, création d'un poste à temps non complet (32/35^{ème}) sur un grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2020 pour permettre une nomination au 1^{er} décembre 2020. La suppression du grade existant d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (32/35^{ème}) se fera lorsque la procédure de reclassement sera finalisée.

Service administratif : dans le cadre du départ en retraite de 2 agents, suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur à temps complet au 31 décembre 2020. Création à compter du 1^{er} octobre 2020 d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 18/35^{ème}.

Monsieur le Maire rappelle que la modification de ce tableau permet d'ajuster les effectifs aux besoins des services et parfois de valoriser la situation des agents.

6 - FINANCES ; Droits de place, Marché de Noël : Tarifs

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, conserve les tarifs existants comme suit :

Pour une location du vendredi au dimanche inclus :

Chalet Bois	65,00 €
Emplacement libre	50,00 €

Pour une location partielle (si besoin 1 ou 2 jours seulement) :

Chalet Bois	50,00 €
Emplacement libre	40,00 €

7 - FINANCES ; Bulletin municipal, facturation aux annonceurs : Tarifs

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, conserve les tarifs existants comme suit :

Tarifs (non soumis à TVA) :

1/8 page quadri	100,00 €
¼ page quadri	140,00 €
½ page quadri	280,00 €
1 page quadri	450,00 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture, ½ page quadri	300,00€
4 ^{ème} de couverture, 1 page quadri	500,00 €

Sur proposition de Mme PERICHON, un tarif nouveau est créé comme suit :

2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture, 1 page quadri	470,00 €
-------------------------------------------------------------------	----------

8 - FINANCES ; Demi-pension : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, conserve les tarifs existants comme suit :

- élèves jusqu'à 16 ans 2,53 €
- élèves désignés chaque trimestre par le Conseil

d'administration du CCAS (½ tarif soit)	1,27 €
- adultes de 16 ans et + ne prêtant pas leur concours au fonctionnement du restaurant	6,74 €
- adultes de 16 ans et + prêtant leur concours au fonctionnement du restaurant, y compris stagiaires (tarif élèves + 20 %)	3,04 €
Les stagiaires d'autres établissements (collège, lycée professionnel, ATSEM en formation, etc...) sont à rattacher au tarif des personnes participant au fonctionnement du restaurant, soit tarif	
	3,04 €

9 - FINANCES ; Convention avec la Commune de Saint-Loup pour la fourniture de repas Avenant N°1

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité approuvé l'avenant N°1 à la convention de partenariat avec la Commune de Saint-Loup pour permettre de prolonger la fourniture de repas à cette Commune pour une année scolaire.

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, amende l'article 7 de ladite convention afin qu'il ne soit plus nécessaire de délibérer chaque année pour prolonger la durée de la convention et permettre au Maire de signer les avenants à venir.

10 - FINANCES ; Prestation de fourniture de repas à la Commune de Saint-Loup : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, et afin de tenir compte de l'évolution des coûts supportés pour assurer la prestation de fourniture de repas à la Commune de Saint-Loup, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas facturé à cette Commune à 3,94 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

11 - FINANCES ; Portage de repas à la crèche Brin d'Eveil : Tarif 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix du repas facturé à la Crèche Brin d'Eveil à 4,62 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

12 – FINANCES ; Droits de place : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

1 a– Sur la voie publique et sous la Halle (marché hebdomadaire) le mètre linéaire (prof. maxi 2,50 m.)

Abonnés	0,65 €
Autres	0,80 €

Il est précisé que les abonnés bénéficieront d'une proratisation à 44/52^{ème} pour tenir compte des périodes de congés.

1 b– Sur la voie publique, pour le marché dominical, le mètre linéaire 0,60 €

2 Sur la voie publique (fêtes foraines, jeux...) le m. linéaire, pour toute la manifestation :

Concours agricole	8,25 €
a) forains	
b) exposants	
* hors chapiteau	11,80 €
* sous chapiteau	63,70 €
* automobiles	15,15 €
* emplacement chalet	57,65 €

Fête patronale	6,00 €
Brocantes	2,00 €

3 - Sous la totalité de la halle et, sur une profondeur de 35 mètres, l'angle des rues de Beaupuy et Louis BONJON, sur la place voisine (manifestations à but lucratif) par jour, et ½ tarif à partir du 3^{ème} jour :

	399,74 €
--	----------

Il est précisé que :

- durant les petites vacances scolaires, la partie haute de la halle (environ 1 000 m²) pourra être occupée sur les 15 jours pour un tarif de 500 € pour permettre de proposer des animations (jeux gonflables ou autres structures de même type),

- les manifestations d'envergure organisées par des associations extérieures à Varennes-sur-Allier bénéficieront de tarifs particuliers pour l'utilisation des structures communales et emplacements sur le domaine public dans la mesure où elles apportent une animation d'envergure à la Commune. Les tarifs suivants seront appliqués :

500, 00 € pour les Rencontres printanières en anciennes organisées par l'Automobile Club de Vichy (tarif ramené à 250, 00 € si l'animation n'est que sur 1 journée

1 000, 00 € pour la Foire Aubrac organisée par Centre Est Aubrac.

3 bis - Sous une partie de la halle (manifestations à but directement ou indirectement lucratif), par jour (½ tarif à partir du 3^{ème}) et par m² :

	0,56 €
--	--------

4 – Cirques et chapiteaux

- de 50 personnes	
droit principal	74,00 € maintien depuis 2014
caution / propriété	211,00 € maintien
de 50 à 200 personnes	
droit principal	126,00 € maintien depuis 2014
caution / propriété	211,00 €
+ de 200 personnes	
droit principal	168,00 € maintien depuis 2014
caution / propriété	211,00 €

Les tarifs proposés tiennent compte de la fourniture d'électricité.

Bénéficie d'une exonération de droits de place toute animation commerciale organisée à la Halle du marché avec le partenariat de l'Office de Tourisme communautaire,

Bénéficient d'une exonération de facturation :

- les manifestations municipales,
- les associations varennoises (concours agricole, fête de la bière...).

13 - FINANCES ; Location de bungalow : Tarifs

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

Location sur le week-end (du vendredi après-midi au lundi matin)	100, 00€
Location sur le mois	300, 00 €

Il est rappelé que :

- le bungalow est livré monté sur le territoire de la Commune de Varennes-sur-Allier,

- le transport et le montage du bungalow restent à la charge du preneur sur le reste du territoire intercommunal d'Entr'Allier Besbre et Loire.

14 - FINANCES ; Location de mini chalets : Tarifs

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

- si l'emprunteur est une association varennoise
(montage s'effectuant sur le territoire communal) 49,00 €
- si l'emprunteur est l'office de tourisme Entr'Allier Besbre et Loire
(montage s'effectuant sur le territoire communal) 70,00 €
- hors territoire communal : frais de transport A/R par km 1,45 €
- si l'emprunteur est une collectivité située dans un rayon d'une trentaine de km
(chalet à monter) 86,00 €
- Frais de transport A/R (par km) 1,45 €

La location s'entend par mini chalet et pour 4 jours.

Sont exonérées de location les communes de CRECHY et SAINT-POURÇAIN-sur-SIOULE en raison des prêts gracieux qu'elles accordent occasionnellement à la Ville.

Il reste précisé que chaque emprunteur, y compris ceux exonérés, s'engage à mettre à disposition lors du montage et du démontage le personnel nécessaire (soit 2 personnes minimum par chalet ; la Ville de Varennes-sur-Allier n'assurant pas le montage et le démontage).

Il est rappelé que la location directe à des particuliers n'est pas prévue.

15 - FINANCES ; Location de matériel : Tarifs

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

Podium	100,60 €
Barrière de police	2,00 €
Plateau	2,00 €
Tréteaux (la paire)	2,00 €
Grilles d'exposition (la paire)	2,00 €
Vitrine horizontale	2,00 €
Banc	2,00 €
Table	2,00 €

Il reste précisé que ce tarif ne s'applique pas aux associations varennoises ni, à titre de réciprocité, aux communes voisines.

16 - Régie vente de matériaux et de matériels réformés ; modification des tarifs N°3

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 1 000,00 € le prix de vente d'une benne AMPIROL de 20 m³.

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

MATERIELS		
DESCRIPTIF	DIMENSIONS	PRIX UNITAIRE
Caisse fer	16 cm de large	0,40 €
Caisse fer	24 cm de large	0,60 €
Caisse fer	32 cm de large	0,80 €

Caisse fer	48 cm de large	1,00 €
Rack plateau orange	5 m	50,00 €
Rack plateau orange	4 m	40,00 €
Rack plateau orange	2,5 m	25,00 €
Rack échelle bleue	7 m	70,00 €
Rack échelle bleue	6 m	60,00 €
Rack échelle bleue	5 m	50,00 €
Rack échelle bleue	4 m	40,00 €
Rayonnage fer gris	1 m x 0,50 hauteur 1,10 m	50,00 €
Armoire vestiaire		15,00 €
Vieux parquet		10 € le m ²
Bois de chauffage		15 € le stère

Il reste entendu que les tarifs des métaux et ferrailles restent fixés en référence aux cours constatés au moment de la vente.

17 - FINANCES ; Mise à disposition de salles communales : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

SALLE MAX FAVALELLI

I – Dispense de redevance (catégorie d'usagers A) :

- A 1) comité d'organisation du concours agricole, chaque année, onze jours à compter du lundi précédant ledit concours ;
- A 2) associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901
- ayant pour objet principal, selon leurs statuts, la pratique d'activités sportives, culturelles, sociales (y compris les activités syndicales) ou de loisirs,
 - dont le siège social est à VARENNES-SUR-ALLIER.
- A 3) établissements scolaires ;
- A 4) manifestations diverses, à but non lucratif (sous réserve d'acceptation par le maire) ;
- A 5) partis politiques, candidats, et élus, lors de campagnes électorales ou de comptes rendus de mandat ;
- A 6) assemblées ou réunions à but non lucratif, rassemblant des participants du département, de la région et d'au-delà ;
- A 7) entreprises ou autres groupements dûment constitués de la commune, sous réserve d'un usage non commercial ;
- A 8) communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

II – Redevance par manifestation et par jour (catégorie d'usagers B) :

- B 1) particuliers utilisant, dans le cadre de cérémonies familiales :

REDEVANCE	251,49 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	49,50 €

- B 2) galas, spectacles organisés par des particuliers exerçant une activité de loisirs à but lucratif au bénéfice de la population :

REDEVANCE	327,03€
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	49,50 €

- B 3) - vin d'honneur offert à l'occasion d'un mariage (familles non domiciliées à VARENNES-SUR-ALLIER) ;

- entreprises ou autres groupements dûment constitués dont le siège social est extérieur à VARENNES-sur-ALLIER sous réserve d'un usage non commercial :
- associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901
 - * ayant pour objet principal, selon leurs statuts, la pratique d'activités sportives, culturelles, sociales (y compris les organisations syndicales) ou de loisirs,
 - * n'ayant pas leur siège social à VARENNES-SUR-ALLIER :

REDEVANCE	230,00 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	49,50 €

B 4) - vin d'honneur offert à l'occasion d'un mariage (familles domiciliées à VARENNES-SUR-ALLIER),

REDEVANCE	94,35 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	49,50 €

III – Redevance horaire (catégorie d'usagers C) :

C 1) particuliers exerçant une activité de loisirs à but lucratif au bénéfice de la population (cours, leçons) :

REDEVANCE	9,10 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	4,72 €

AUTRES SALLES

Dispense de redevance :

- 1) les associations constituées selon la loi de 1901 et ayant leur siège social à VARENNES-sur-ALLIER bénéficiant de la gratuité qui leur est déjà accordée pour l'utilisation des autres équipements communaux.
- 2) partis politiques, candidats, et élus, lors de campagnes électorales ou de comptes rendus de mandat ;
- 3) assemblées ou réunions à but non lucratif, rassemblant des participants du département, de la région ;
- 4) entreprises ou autres groupements dûment constitués de la commune, sous réserve d'un usage non commercial ;
- 5) communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ;
- 6) les établissements scolaires,

SALLE DES ARTS MARTIAUX

Redevance horaire :

REDEVANCE	9,10 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	4,72 €

SALLE DE DANSE et SALLE DE TENNIS DE TABLE

Redevance horaire :

REDEVANCE	4,04 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	4,42 €

L'association parodienne de tennis de table bénéficie d'une exonération eu égard à son investissement dans l'activité associative Varennoise

SALLE D'ETUDE DE CHAZEUIL

Redevance horaire :

REDEVANCE	4,71 €
-----------	--------

SUPPLEMENT CHAUFFAGE	2,23 €
----------------------	--------

La Salle informatique de l'École George Sand pour laquelle les mêmes tarifs étaient appliqués étant appelée à disparaître au regard de l'installation de Tableau Blanc Interactif dans chaque classe et de l'achat d'une classe mobile (chariot de tablettes) pour cet établissement, les tarifs applicables à la salle informatique sont supprimés au 31 décembre 2020.

SALLE de REUNIONS de la GRENETTE

Redevance horaire :

REDEVANCE	4,71 € (tarif identique à la salle d'étude de CHAZEUIL)
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	2,23 €

SALLES MAISON RENE FALLET

Redevance horaire :

REDEVANCE	4,71 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	2,23 €

SALLE de REUNIONS de l'HOTEL-de-VILLE

Redevance horaire :

REDEVANCE	4,71 €
SUPPLEMENT CHAUFFAGE	2,23 €

SALLE DE FARINVILLIERS

DISPENSE DE REDEVANCE :

- centre de loisirs,
- écoles communales, préélémentaires et élémentaires (pour leurs activités pédagogiques),
- comité d'œuvres sociales du personnel communal,
- communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

TARIF N° 1 : associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901

- ayant pour objet principal, selon leurs statuts, la pratique d'activités sportives, culturelles, sociales (y compris les organisations syndicales) ou de loisirs,
- dont le siège social est à VARENNES-SUR-ALLIER, sous réserve de l'organisation de manifestations destinées aux membres et sans paiement de droit d'entrée :

REDEVANCE JOURNALIERE	117,00
REDEVANCE WEEK-END	150,00 €

TARIF N° 2 : particuliers domiciliés à VARENNES-SUR-ALLIER, sous réserve d'un usage non lucratif :

REDEVANCE JOURNALIERE	185,00 €
REDEVANCE WEEK-END	250,00 €

TARIF N° 3 : associations du même type que celles bénéficiant du tarif n° 1 dont le siège social est hors de VARENNES-SUR-ALLIER, sous réserve de l'organisation de manifestations destinées

aux membres et sans paiement de droit d'entrée :

REDEVANCE JOURNALIERE	165, 00 €
REDEVANCE WEEK-END	220, 00 €

TARIF N° 4 : particuliers non domiciliés à VARENNES-SUR-ALLIER, sous réserve d'un usage non lucratif :

REDEVANCE JOURNALIERE	230, 00 €
REDEVANCE WEEK-END	318,00 €

18 - FINANCES ; Mise à disposition des locaux « Loisirs et Culture » : Tarif 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

Taux horaire 2, 22 €

19 - FINANCES ; Concessions au cimetière : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

<u>Nouveau cimetière</u>	
- cinquantenaire	402,29 €
- trentenaire	201,19 €
- usage du jardin du souvenir	132,00 €
<u>Ancien cimetière</u>	
- cinquantenaire	201,19 €
- trentenaire	132,00 €
<u>Cases du Columbarium</u>	
- cinquantenaire	402,29 €
- trentenaire	201,19 €
- 15 ans	132,00 €
<u>Cavurnes</u>	
- cinquantenaire	1 036,81 €
- trentenaire	850,18 €
- 15 ans	622,08 €
<u>Plaque normalisée columbarium</u>	82,78 €

20 - FINANCES ; Prestations funéraires : tarifs 2021

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs existants comme suit :

- 1) Creusement d'une fosse en terrain commun :
 - * corps enfant de 6 à 12 ans 26,42 €
 - * corps adulte (profondeur minimum : 1,50 m.) 52,85 €

- 2) Exhumation et inhumation, par corps,
et pour chaque opération en terrain commun 26,42 €

- 3) Fourniture de boîte à ossements pour réduction de restes
(petit et grand modèles) au prix d'achat

21 - FINANCES ; Budget principal : décision modificative N°1

Sur proposition de Mme PERCIHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative N°1 sur le budget principal afin de permettre les opérations suivantes :

Recettes de fonctionnement

- Inscription du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Inscription du remboursement par assurance de frais d'avocat

Dépenses de fonctionnement

- Transfert de crédits d'un compte à l'autre sans impact sur l'équilibre du budget (opérations internes aux services)
- Paiement au prorata temporis de la taxe foncière suite à l'achat de l'immeuble DOFUNDO.
- Ajout de crédits au compte de formation des élus pour se conformer à la législation (en lien avec la 1^{ère} question de l'ordre du jour complémentaire)
- Ouverture de provision pour une éventuelle prise en charge de dommages survenus sur un bâtiment appartenant à la Commune et abritant une entreprise
- Augmentation des crédits ouverts pour l'achat de produits d'entretien compte tenu des protocoles mis en place pour lutter contre la propagation de la Covid-19
- Augmentation des crédits ouverts pour la régularisation d'annulation de titres de recettes de l'année passée pour permettre de rembourser aux locataires de la Cité de l'Air notamment le trop-perçu sur les provisions de charges, de régulariser un fonds de caisse de régie
- Ouverture de crédits pour le paiement des frais d'avocats

Dépenses d'investissement

- Ajout de crédits pour la mise en œuvre du remplacement du serveur informatique avant la fin d'année et de l'installation téléphonique en prestation complémentaire au remplacement du serveur.

22 - FINANCES ; Investissements pour bien de faible valeur

Sur proposition de Mme P2RICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'imputer les biens ci-dessous en section d'investissement du budget principal :

- Chauffe-eau (Ecole des 4 Vents)	156,79 € TTC
- Détecteur de présence (Salle FAVALELLI)	118,58 € TTC
- Désinsectiseur (restaurant municipal)	191,20 € TTC

23 - FINANCES ; Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées : demande d'aides

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) au titre de la prime à l'insertion (sur les contrats aidés de droit privé) et de l'aménagement de l'environnement de travail afin de permettre à la Commune de maintenir dans l'emploi des personnels bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou en cours de reclassement.

24 - FINANCES ; Produit des amendes de police : Demande de subvention

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police afin de financer les travaux de sécurisation de l'accès piétonnier de la Rue Claudius TURY (estimés à 6 540,00 € HT en achat de matériel).

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés en régie par les agents des services techniques.

25 - FINANCES ; Implantation de panneaux photovoltaïques sur les courts de tennis couverts : Appel à Manifester de l'Intérêt

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de fournisseurs d'énergie la toiture des courts de tennis couverts.

Afin de mettre en concurrence les prestataires intervenant dans le domaine des énergies, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer un avis d'appel à manifestation d'intérêt pour permettre l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire rappelle que cette procédure permettra de réduire le reste-à-charge de la Commune sur cet investissement.

26 - FINANCES ; Maintenance du matériel informatique des écoles : Contrat de maintenance

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la maintenance du matériel informatique des écoles (hors matériel nouvellement acquis dans le cadre du programme d'informatisation de l'Ecole George Sand) à la Société Buro + (Vichy Bureau) pour une durée d'un an pour un montant de 1 672,30 € TTC.

27 - FINANCES ; Refacturation de produits désinfectants

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fournir, aux associations qui en feraient la demande, les produits virucides nécessaires au respect des protocoles sanitaires mis en place afin de permettre la reprise des activités dans les équipements communaux et de les refacturer à prix coûtant selon le détail suivant :

- Désinfectant HYGI'DASR 2 litres (SODEVI) :	13,66 € TTC
- Vaporisateur 500 ml (SODEVI) :	5,11 € TTC
- Désinfectant SUPER 3D 5 litres (DELCOURT) :	18,60 € TTC
- Vaporisateur 600 ml (DELCOURT) :	4,32 € TTC
- Lavettes microfibres (lot de 5) :	7,26 € TTC

Monsieur le Maire rappelle que l'acceptation par l'association des protocoles sanitaires est un préalable à la reprise d'activité dans les salles communales.

28 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Conseil municipal, règlement intérieur : Modification

Sur proposition de Mme PERICHON et afin de tenir compte des évolutions législatives, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle version du règlement intérieur du Conseil.

29 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Conseil municipal, biens vacants et sans maître : Lancement de la procédure de reprise

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'entamer les démarches auprès de l'Administration fiscale notamment afin de mettre en œuvre la procédure de reprise de biens sans maître tels que définis par l'article L1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Monsieur le Maire indique qu'actuellement un bien a été repéré, sur le territoire de la Commune, comme pouvant répondre aux critères et ainsi permettre de valoriser la réserve foncière.

30 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Conseil municipal : Dénomination de l'Accueil de Loisirs

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, sur avis du service enfance, à l'unanimité décide de dénommer l'accueil de loisirs « Mille et une Mains ».

31 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Conseil municipal, commission de contrôle des listes électorales : Précision

Sur proposition de Mme PERICHON et afin de compléter la délibération du 11 juin 2020 portant désignation de M. JOLY Henri pour participer comme titulaire aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. PERET Julien en qualité de suppléant.

32 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ; Conseil municipal, propriété de la Fondation CHAMPAGNAT : Phase négociation

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le site, propriété de la Fondation CHAMPAGNAT, abritant la Communauté des Frères Maristes sis au cœur de la Ville de Varennes-sur-Allier est en vente depuis le départ des Frères. Il constituerait une emprise idéale au développement de projets à caractère sociaux, médico-sociaux et d'utilité publique.

Sur proposition de Mme PERICHON, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entamer des négociations avec la Fondation CHAMPAGNAT ou l'agence immobilière en charge de la vente dudit bien.

Il reste entendu que l'achat définitif sera soumis à approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que des projets divers, notamment en lien avec l'accueil de personnes âgées non dépendantes, sont possibles mais qu'il est nécessaire de réfléchir aux opérations dans leur totalité (y compris dans leur mode de fonctionnement). L'un des projets évoqués par des tiers consistaient en l'implantation sur ce site du Centre d'Accueil et d'Orientation actuellement provisoirement installé sur le site de la Base Vie de l'ex-DA277. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'est pas favorable à ce type de projet et que conformément aux promesses de l'Etat le CAO devrait fermer au 31 octobre 2020 (il ne resterait que 64 résidents à fin septembre).

Enfin, Monsieur le Maire indique avoir soutenu le projet de création d'un village d'enfants devant un jury au Département et qu'à ce jour le choix des 2 Communes retenues n'est pas arrêté.

33 - TRAVAUX ; Convention de servitude avec ENEDIS

Sur proposition de M. ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage présentée par ENEDIS afin de permettre la construction d'une ligne haute tension souterraine dans le cadre des travaux de raccordement HTA du Parc Photovoltaïque sis la FEUILLOUSE / La Pépie à Varennes-sur-Allier.

34 - TRAVAUX ; Déclassement de la N7 : Accord de principe

Sur proposition de M. ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de reclassement dans le réseau communal de l'ancienne RN7 sur la section comprise entre les carrefours giratoires de CHAZEUIL (PR43+900) et de MONTLOUBET (PR47+700) et accepte le projet de convention financière prévoyant une contrepartie financière à hauteur de 985 000 € pour couvrir les frais de remise en état de la section.

Monsieur le Maire précise qu'une discussion est actuellement en cours avec le Département pour effectuer une opération similaire sur la partie de route départementale sans intérêt pour cette collectivité. La première proposition de soultte faite par le Département n'est pas acceptable en l'état et doit être ajustée pour tenir compte de la remise en état des voiries une fois tous les travaux (assainissement, entrées de ville...) terminés.

35 - ASSAINISSEMENT ; Etude de faisabilité : Demande de subvention

Sur proposition de M. ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition faite par le Cabinet LARBRE INGENIERIE pour une étude de faisabilité comprenant la réhabilitation de la filière boue de la station d'épuration (pour répondre à la problématique de stockage pour évacuer tout risque de propagation de virus), la réalisation d'un assainissement collectif sur le Village de CHAZEUIL et l'Avenue de CHAZEUIL et enfin l'actualisation du zonage d'assainissement si nécessaire.

Cette étude estimée à 37 350,00 € répartis à 12 000,00 € HT sur la partie station de traitement et 25 350,00 € HT sur la partie réseau d'assainissement pouvant faire l'objet d'un financement, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de solliciter :

- le Département pour 50 % de l'ensemble de l'étude au titre du dispositif de subvention des études d'aide à la décision pour l'assainissement
- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 30% au titre du dispositif d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement des eaux usées et 30% au titre du dispositif d'amélioration, de construction ou d'extension des stations de traitement des eaux usées (y compris le traitement des boues).

36 - ASSAINISSEMENT ; Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées Centre-Ville, marché avec la Société S.M.C. : Avenant N°1

Sur proposition de M. ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 présenté par S.M.C. pour une plus-value d'un montant HT de 3 636,55 € permettant la réalisation de 3 branchements d'eaux usées sur le collecteur existant et pour une augmentation des délais de 19 semaines afin de tenir compte des aléas du chantier.

37 - VIE ASSOCIATIVE ; Subventions 2020 : Ajout N°1

Sur proposition de Mme PARRET-BONMARTIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de :

- 150 € à l'association GJ Varennes / Saint-Pourçain dont le siège social se situe en Mairie de Varennes-sur-Allier et ayant pour but le développement de la pratique du football auprès du public jeune des 2 communes voisines,
- 500 € supplémentaires au titre de la subvention exceptionnelle accordée à l'Union Cycliste Varennes Saint Pourçain pour l'organisation du Grand Prix de Varennes (le contexte sanitaire ayant rendu difficile la recherche de sponsors) et ainsi de porter cette subvention à 1 000 €.

38 - VIE ASSOCIATIVE ; Allocations 2020 : Ajout N°1

Sur proposition de Mme PARRET-BONMARTIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une allocation de :

- 800 € en lieu et place de celle de 150 € initialement prévue en faveur du Secours populaire afin de prendre en charge le loyer du local sis 10 Rue Antoine Fayard à hauteur de 200 € par mois du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 et permettre de transférer son activité dans des locaux plus adaptés que la salle mise à disposition à l'étage de La Grenette et ainsi développer ses actions en faveur des populations locales vulnérables.

Monsieur le Maire précise que cette décision est prise dans un souci d'équité puisque les autres associations caritatives bénéficient de locaux communaux mis gracieusement à disposition.

39 - JEUNESSE ; Accueil de loisirs périscolaire : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PARRET-BONMARTIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs applicables aux activités périscolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis comme suit pour l'année 2021 :

TRANCHES	Revenus de à	Tarif par ½ heure
1 ^{ère}	0,00 € à 13 737,60 €	0,66 €
2 ^{ème}	13 737,61 € à 27 475,20 €	0,76 €
3 ^{ème}	27 475,21 € à 41 212,80 €	0,86 €
4 ^{ème}	41 212,81 € et +	0,96 €

Tarif pour les familles d'accueil d'enfants placés par le Département selon les revenus avec un plafonnement à la 2^{ème} tranche soir à 0,76 € la ½ heure.

40 - JEUNESSE ; Accueil de loisirs du mercredi : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PARRET-BONMARTIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs applicables aux activités du mercredi comme suit pour l'année 2021 :

Le tarif de journée / enfant calculé à partir des ressources avant abattement auquel est appliqué le coefficient de 0,023 %.

Le prix de la
comme suit par

TRANCHES	Revenus de à
1 ^{ère}	0,00 € à 13 737,60 €

demi-journée du mercredi est calculé
enfants :
avec repas :
sans repas :

Pour les familles d'accueil d'enfants placés par le Département, le tarif du mercredi est fixé comme suit :

-prise en compte des revenus des familles dans la limite d'un revenu médian défini comme suit :
ressource médiane prise en compte calculée par référence à la moyenne de la 2^{ème} tranche de revenus soit un forfait maximum arrêté à la somme de 20 606,40 € annuels (13 737,60 € + 27 475,20 €) / 2).

L'application du	2 ^{ème}	13 737,61 € à 27 475,20 €
du prix de	3 ^{ème}	27 475,21 € à 41 212,80 €
d'enfants placés	4 ^{ème}	41 212,81 € et +

coefficient de 0,023 % fixe le tarif maximum journée à 4,74 € pour les familles d'accueil par le Département.

Le prix de la ½ en famille d'accueil est calculé comme suit :

- avec repas : 60 % du prix de journée
- sans repas : 50 % du prix de journée

41 - JEUNESSE ; Accueil de loisirs extrascolaire : Tarifs 2021

Sur proposition de Mme PARRET-BONMARTIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs applicables aux activités de l'accueil de loisirs extrascolaire comme suit pour l'année 2021 :

- droit annuel d'inscription (par famille) 13,30 €
- prix de journée ordinaire (par enfant)

Le tarif est différent pour chaque famille puisqu'il est calculé à partir des ressources avant abattement auquel est appliqué le coefficient de 0,023 %.

Ce tarif tient compte des préconisations de nos partenaires (CAF et MSA), à savoir un minimum à 1,90 € et un maximum à 13,45 € selon les planchers et plafonds C.A.F.

- pour les enfants placés par le Département dans des familles du territoire, prise en compte des revenus de la famille dans la limite d'un revenu médian ci-dessus défini.
- ressource médiane prise en compte calculée par référence à la moyenne de la 2^{ème} tranche de revenus soit un forfait arrêté à la somme de 20 606,40 € annuels (13 737,60 € + 27 475,20 € / 2)

(L'application du coefficient de 0,023 % fixe le tarif maximum du prix de journée à 4,74 € pour les familles d'accueil d'enfants placés par le Département.)

Il est rappelé que les activités extrascolaires de VARENNES-sur-ALLIER sont ouvertes aux enfants des communes de l'ancien périmètre communautaire de VARENNES FORTERRE sous réserve que la commune de résidence conventionne avec la commune de VARENNES-sur-ALLIER pour arrêter les conditions d'accueil (nombre de jour ou d'enfants acceptée, ...).

- prix de journée en cas de participation aux mini-camps (par enfant) : selon barème des ressources.

1^{ère} tranche de ressources	0,00 € à 13 737,60 €	20,24 €
2^{ème} tranche de ressources	13 737,60 € à 27 475,20 €	21,88 €
3^{ème} tranche de ressources	27 475,21 € à 41 212,80 €	23,51 €
4^{ème} tranche de ressources	41 212,81 € à 54 950,40 €	25,15 €

- prix de journée maximum en cas de participation aux mini-camps d'enfants placés en famille d'accueil par le Département arrêté à la 2^{ème} tranche de ressources, soit un tarif de 21,88 €.

42 - ÉCONOMIE ; Service d'accueil des camping-cars : Tarifs 2021

Sur proposition de M. ATHAYNE, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif du service d'accueil des camping-cars comme suit pour 2021 :

100 l. d'eau	
&	2,00 €
1 H 00 d'énergie électrique	

43 – INTERCOMMUNALITÉ ; Fonds de Concours : Demande de subvention

Sur proposition de M. ATHAYNE, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire le fonds de concours d'un montant annuel de 13 772 € dans sa totalité pour les 3 années 2018-2019-2020 soit un montant de 41 316 € et approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES

902 562, 71 H.T.

1 083 075, 25 T.T.C.

RESSOURCES

	Origines	Montants	%	Décisions déjà prises
aides publiques	Crédits européens		0,00%	
	Etat DETR	242 500,00 €	26,87 %	
	Conseil régional	150 000,00 €	16,62 %	
	Conseil départemental	90 000,00€	9,97 %	
	Amendes de police	51 397,00 €	5,69 %	
	Fonds de concours Fonds de concours Intercommunal	41 316,00 €	4,58 %	
aides publiques	1% paysages et développement			
	Total aides publiques	575 213,00 €	63,73 %	
aides privées				
	Total aides privées			
autofinancement	Emprunt	277 349, 71 €	30, 73 %	
	Ressources propres	50 000, 00 €	5, 52%	
	Total autofinancement	327 349, 71 €	36, 27 %	
	TOTAL GENERAL H.T.	902 562, 71 €	100, 00 %	

Monsieur le Maire indique que le Ministère de la Transition écologique n'a toujours pas défini les critères permettant de bénéficier de la subvention 1% paysage et développement liée à l'opération de création du contournement.

44 - CULTURE ; Saison culturelle 2021 : Contrats avec les artistes et les producteurs

Sur proposition de Mme DESVIGNE, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la programmation suivante et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et producteurs

Jour	Date	Mois	Horaire	Lieu	Animation	Artiste	Cachet
dimanche	31	janvier	15h00	Eglise	Concert Gospel	The Cotton Fields Singers	300,00 €
samedi	27	février		Salle Favalelli	Concert	Sevenco	665,00 €
dimanche	25	avril		Salle Favalelli	Magie	Stéphane Arnow	2 110,00 €
lundi	21	juin		Salle Favalelli si mauvais temps	Fête de la musique	A définir	600,00 €

samedi	10	juillet		Salle Favalelli	Concert	Petits Chanteurs d'Asnières	1 300,00 €
samedi	21	août		Salle Favalelli	Concert	Mélanie d'ISS	300,00 €
vendredi	1	octobre		Eglise	Concert	Ishtar	700,00 €
samedi	16	octobre		Salle Favalelli	Spectacle transformiste	Ludivine Valandro	900,00 €
vendredi	22	octobre		Salle R Fallet	récit de voyage	M Ressot	0,00 €
Du 1er au 24 décembre					Jeu de Noël		
A définir				Médiathèque		Cie du Rêve	400,00 €
Total							7 275,00 €

45 – CULTURE / Saison culturelle 2021 / Tarifs

Sur proposition de Mme DESVIGNES et après avis de la Commission culture, animations, loisirs, le Conseil municipal, à l'unanimité fixe les tarifs suivants pour les événements de la saison culturelle 2021 :

Jour	Date	Mois	Horaire	Lieu	Animation	Artiste	Tarif entrée adulte	Tarif réduit Enfants de 12 à 18 ans	Tarif entrée enfant - de 12 ans
							Ticket Jaune	Ticket Bleu	Ticket Blanc
dimanche	31	janvier	15h00	Eglise	Concert Gospel	The Cotton Fields Singers	5,00 €	3,00 €	gratuit
samedi	27	février		Salle Favalelli	Concert	Sevenco	5,00 €	3,00 €	gratuit
dimanche	25	avril		Salle Favalelli	Magie	Stéphane Arnou	8,00 €	5,00 €	gratuit
lundi	21	juin		Salle Favalelli si mauvais temps	Fête de la musique	A définir	gratuit	gratuit	gratuit
samedi	10	juillet		Salle Favalelli	Concert	Petits Chanteurs d'Asnières	10,00 €	6,00 €	gratuit
samedi	21	août		Salle Favalelli	Concert	Mélanie d'ISS	5,00 €	3,00 €	gratuit
vendredi	1	octobre		Eglise	Concert	Ishtar	5,00 €	3,00 €	gratuit
samedi	16	octobre		Salle Favalelli	Spectacle transformiste	Ludivine Valandro	A définir		
vendredi	22	octobre		Salle R Fallet	récit de voyage	M Ressot	gratuit	gratuit	gratuit
Du 1er au 24 décembre					Jeu de Noël		gratuit	gratuit	gratuit
A définir				Médiathèque		Cie du Rêve	gratuit	gratuit	gratuit

46 –CULTURE ; Saison culturelle 2021 : Demande d'aide départementale

Sur proposition de Mme DESVIGNE, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite, pour le spectacle de magie de Stéphane Arnow ROSIER prévu le 25 avril 2021, le Département pour un soutien au titre du programme d'aide à la diffusion selon le prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artistique	2 110,00 € TTC	Entrées 8 € x 150	1 200,00 €
Frais SACEM/SACD/SPRE	200,00 € TTC	Entrées 5 € x 50	250,00 €
Frais annexes (repas, collation)	150,00 € TTC	Département	730,00 €
Frais de communication	300,00 € TTC	Autofinancement	580,00 €
Total	2 760,00 € TTC	Total	2 760,00 €

47 - ACTION SOCIALE ; Restauration à domicile : Tarif 2021

Sur proposition de Mme FAURE, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir du tarif de restauration à domicile comme suit pour 2021 :

Prix unitaire du repas porté à domicile	6, 75 €
-----------------------------------------	---------

48 - ACTION SOCIALE ; Repas des aînés, Accompagnateur : Tarif

Sur proposition de Mme FAURE, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif du repas des accompagnateurs (des Varennoises et Varennois âgés de 70 ans et plus dont le repas est offert par la Commune) ne remplissant pas les conditions pour bénéficier de la gratuité du repas comme suit :

Repas prix coûtant à 26 € l'unité.

Monsieur le Maire indique que compte tenu des conditions sanitaires actuelles, il paraît difficile d'organiser le repas en novembre.

49 - ADMINISTRATION GENERALE ; Droit Individuel à la formation des élus

Sur proposition de Mme PERICHON et pour tenir compte de la législation en vigueur, notamment du Décret N°2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'établir un plan de plan de formation correspondant aux besoins des membres du conseil et d'ouvrir des crédits pour la formation à hauteur de 2% du montant inscrit au titre des indemnités d'élus.

50 - ENVIRONNEMENT ; Demande de classement de la Commune parmi les communes sinistrées au titre de la sécheresse 2019 (Calamité sécheresse pour les agriculteurs)

Sur proposition de M. ALLAIN, considérant la sécheresse exceptionnelle sévissant pour la 3^{ème} année consécutive, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande aux services de l'Etat la mise en place, d'urgence, sur le territoire de la Commune de Varennes-sur-Allier, de la procédure de reconnaissance de calamité agricole au titre de la sécheresse 2020.

51 - TRAVAUX ; Marché de remise aux normes des branchements d'assainissement en domaine privé, Lot 2 (Rue Ile de France/Les Gouttes) attribué à Allier TP : Avenant N°1

Sur proposition de M. ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 présenté par l'Entreprise Allier TP pour le lot N°2 du marché de branchements en domaine privé et la plus-value de 2 470,00 € HT portant le marché à hauteur de 71 995,20 € HT pour permettre le raccordement d'une habitation Rue Ile de France dont les travaux de collecteur ont révélé la non-conformité du point de vue de la séparation des Eaux Usées / Eaux Pluviales.

52 - TRAVAUX ; Fouilles archéologiques préventives, marché EVÉHA : Avenant N°1

Sur proposition de M. ALLAIN, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 présenté par la Société EVÉHA pour les fouilles archéologiques préventives préalables aux travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées en Centre-Ville et la moins-value de – 46 179,50 € portant le marché à hauteur de 113 522,50 pour tenir compte du moindre temps réellement passé sur site.

53 - Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle aux grands électeurs qu'un covoiturage est organisé pour se rendre au scrutin des élections sénatoriales dimanche 27 septembre.

Un appel à candidature est lancé parmi le Conseil municipal afin de trouver les lutins qui œuvreront dans le cadre du jeu de Noël du 1^{er} au 23 décembre.

La réunion interne du Groupe Unis pour Varennes aura exceptionnellement lieu mercredi 30 septembre (programmation de la distribution de Déclit, flyers pour les chemins de randonnées, ...)

Une réunion avec les présidents d'associations est prévue le 8 octobre 2020.

Fin de séance 22h15

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,



Nicolas MALLET



Roger LITAUDON

Destinataires :

Membres du Conseil municipal (par messagerie)
 Centre des finances (par courrier, pour information),
 Ecoles communales (diffusion aux personnels)
 Service du personnel, service de la Comptabilité, Médiathèque (par mail, pour information),
 Secrétariat de la communauté de communes (par messagerie),
Affichages : Hôtel-de-Ville, centre technique, restaurant municipal (format A5),
Publications : Site Internet de la Ville, Journal LA MONTAGNE,
 Impressions pour classement dans divers dossiers (3 ex.).



1000 1000 1000